



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 120062

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la date limite de dépôt de la déclaration n° 2072 fixée au 28 février 2007, concernant les revenus de SCI des personnes physiques, alors que la date limite de dépôt de la déclaration générale n° 2042 est fixée au 31 mai 2007. Elle lui demande, en conséquence, si pour des raisons pratiques, tenant notamment à la production d'éléments chiffrés déclaratifs intervenant généralement à la fin du mois de mars, il serait possible d'harmoniser les deux dates de dépôts au 31 mai 2007.

Texte de la réponse

Les sociétés immobilières, composées de personnes physiques et/ou de personnes morales, sont tenues de remettre avant le 1er mars de chaque année au service des impôts des entreprises du lieu de leur principal établissement une déclaration de résultats n° 2072, conformément aux dispositions de l'article 46 C de l'annexe III au code général des impôts. Pour tenir compte des besoins des usagers, la date limite de souscription de cette déclaration a été reportée au 30 mars 2007. Ce report d'un mois est identique à celui qui avait été accordé en 2005 et 2006. Les usagers disposent ainsi de sept semaines, à compter de la réception de l'imprimé envoyé par l'administration, pour respecter leurs obligations déclaratives. Une étude est actuellement menée par la direction générale des impôts avec des représentants des propriétaires dans le but de définir un calendrier de dépôt des déclarations n° 2072 pour 2008 le plus adapté possible aux besoins et aux contraintes des bailleurs, particuliers ou personnes morales, des professionnels et de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120062

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2293

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4272